

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absent : M. Bigot, excusé, M. Lecomte, excusé, M. Hamon, M. Menant, excusé.
- Secrétaire : Mme Cochet
- Convocations expédiées le : 28/06/2016
Compte-rendu affiché le : 18/07/2016

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance, l'attribution d'une fonction et d'une indemnité d'administration et de technicité à un employé communal.

. PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Restoria, fournisseur des repas de la cantine scolaire, lequel à compter du 01/09/2016 va augmenter le tarif du prix des repas enfants et adultes de 0.6580 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DECIDE d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, comme suit :

- **repas enfant : 2.96 €** (au lieu de 2.94 € soit une augmentation de 0.6802%),
soit 14.80 € la bande de 5 tickets, au lieu de 14.70 €
- **repas adultes : 4.60 €** (au lieu de 4.55 € soit une augmentation de 1.0869%).

. PRIX DE LA GARDERIE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DECIDE de fixer le prix de la garderie, pour la rentrée scolaire 2016-2017, comme suit :

- **0.99 € le prix de la demi-heure, (au lieu de 0.97 €)**
- **8.00 € par an et par enfant pour le droit d'inscription (pas de changement).**
- **2.00 € le coût de la demi-heure, après 18 h 30 (pas de changement).**

. AMENAGEMENT DU PN 245 ET DE LA SORTIE AU CIMETIERE SUR LA RD 214 :

M. JOUSSELAINE rappelle au Conseil Municipal ses précédentes explications sur la fermeture du PN n°244 des Fortineries et la nécessité de ce fait, d'une part, d'aménager le PN n°245 de la Rue Thibault et d'autre part, la sortie au coin du cimetière.

En ce qui concerne l'aménagement du PN n°245, il présente l'esquisse réalisée par le Bureau d'études AMC avec les travaux envisagés : élargissement de chaussée pour garder une largeur constante, chaussée reprofilée, chaussée neuve et pose de bordures.

Concernant la sortie au cimetière et son débouché Rue des Turcies, il rappelle que la route concernée étant départementale (RD n°214), il a rencontré les services concernés du Conseil Général. Il rend donc compte de cette rencontre et présente le projet réalisé gracieusement par leurs soins. Deux solutions sont envisagées et expliquées : la première avec l'aménagement d'un carrefour borduré, la réalisation de places de stationnement, un traitement des accotements en grave claire, et la mise en place de plantations pour un coût estimatif de 43 000 € TTC ;

La seconde avec la création d'un mini-giratoire avec busage de fossé, l'installation de trottoirs, des places de stationnement, la pose de bordures, un traitement des accotements en grave claire et des plantations, pour un coût estimatif de : 56 000 € TTC.

Chaque conseiller est ensuite invité à faire ses remarques et donner son avis sur ces 2 solutions proposées.

Après réflexion et étude de ce dossier, celui-ci sera validé par l'ensemble du conseil municipal dans sa séance du mois de septembre.

. RÉNOVATION DES LANTERNES PROGRAMME 2016 : DEVIS SIEMML :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations sur la nécessité de rénovation du parc d'éclairage public et sa décision de réaliser ces travaux par tranche.

Conformément à la volonté du Conseil Municipal, elle présente le devis du SIEMML pour le programme 2016 concernant le Hameau du Legs et la résidence Alfred Benon, d'un montant de 19 997.07 € HT subventionné à 50 % par le SIEMML : soit la somme de 9 998.53 € HT à régler par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis du SIEMML d'un montant de 19 997.07 € HT pour le programme 2016 de rénovation de l'éclairage public du Hameau du Legs et de la résidence Alfred Benon,**
- . **CONFIRME la prise en charge par le SIEMML de 50 % des travaux : soit la somme de 9 998.53 € HT à la charge de la commune,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. ORGANISATION DES TAP RENTRÉE 2016-2017 :

Madame ROUCAUTE rend compte de la commission école qui s'est tenue en juin. Pas de changement au niveau de l'organisation pour la prochaine rentrée : les activités seront maintenues les mardis et jeudis après-midis. Les PS-MS-GS seront pris en charge par les ATSEMM pour des activités calmes, relaxantes, jeux et lectures, tandis que les élèves du CP au CM seront pris en charge par 4 intervenants extérieurs : (2 en sports, 1 en musique et 1 en danse). Suite à une réflexion menée par la commission école mais également à un souhait des parents, un règlement intérieur sera institué pour les TAP ceci afin de pouvoir établir les bases du fonctionnement et clarifier les responsabilités de chacun durant ces activités. Il sera adressé et signé par chaque famille.

Compte tenu de la difficulté pour les intervenants d'organiser des activités avec un groupe comprenant une trop grande diversité d'âge et donc de maturité, il a été décidé pour la prochaine rentrée que les enfants seront regroupés par tranche d'âge. Les activités seront également pratiquées sur une période plus longue allant de 3 à 5 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de maintenir la participation des familles à 40 €/enfant et 100 € pour 3 enfants ;**
- . **ACCEPTE le devis de PROFESSION SPORT & LOISIRS pour 2 intervenants sportifs, d'un montant de 6 003.00 € TTC (comprenant les interventions : 5 410.80 €, les frais de déplacement : 547.20 € et l'adhésion annuelle : 45.00€) ;**
- . **ACCEPTE le devis de l'ECOLE DE MUSIQUE DE LONGUÉ pour 1 intervenant, d'un montant de 4 525.20 € TTC ;**
- . **ACCEPTE le devis de l'ECOLE DE DANSE BILLINGSLEY pour 1 intervenant, d'un montant de 3 418.50 € TTC (comprenant les interventions: 2 662.50 € et les frais de déplacement : 756 €) ;**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer devis et conventions correspondants.**

. RESTAURATION DU MONUMENT DUPETIT-THOUARS, PLACE ST ETIENNE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 6 juin 2016, relative à la nécessité de rénover le Monument Dupetit-Thouars sis sur la Place St Etienne et actuellement en mauvais état.

Elle rappelle également le montant du devis de Mme GRENOUILLEAU de Montjean sur Loire pour sa restauration (18 000 € HT) ainsi que pour celle de la Marianne et la maquette du même monument (1 800 € HT).

Comme il l'avait été évoqué lors de cette précédente séance, Madame le Maire a pris contact avec la Fondation du Patrimoine pour l'ouverture d'une souscription afin de financer ces travaux. Un dossier a été reçu et devra être retourné. Elle rend également compte des contacts qu'elle a pris auprès de M. et Mme BERTRAND, actuels propriétaires du Château de Boumois ainsi qu'auprès de la Fondation Napoléon pour le versement d'une éventuelle participation financière. Elle tiendra le conseil municipal informé des résultats des démarches entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . VOTE son accord de principe pour la restauration du Monument Dupetit-Thouars,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour le financement de cette opération.**

. RÉVISION DU PLU :

L'enquête publique est maintenant terminée. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

. ATTRIBUTION D'UNE FONCTION ET D'UNE INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et compte tenu de son emploi du temps,

- . DÉCIDE que M. Christian MARIE, Employé Technique Territorial, s'occupera plus spécifiquement de l'entretien des bâtiments communaux.**

A l'issue des travaux de réhabilitation qu'il a exécutés dans le bâtiment de l'ancienne gare, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . DÉCIDE d'attribuer à M. Christian MARIE, une Indemnité d'Administration et de Technicité Correspondante au montant de référence de son grade sur lequel s'applique un coefficient multiplicateur de 3.33. Cette indemnité sera versée mensuellement, indexée sur la valeur du point de la fonction publique et proratisée en fonction du temps de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer tout document relatif à cette indemnité.**

. PROLONGATION MISE EN DISPONIBILITÉ AU SECRÉTARIAT :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 5 octobre 2015 relative à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Valérie BONNET, Adjoint administratif, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2016. Elle rend compte de son entrevue avec Madame BONNET laquelle a demandé une prolongation de 6 mois supplémentaire de sa mise en disponibilité, soit du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . ACCEPTE à l'unanimité, la demande de prolongation de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Mme Valérie BONNET, pour une durée de 6 mois supplémentaires, soit du 1^{er} Octobre 2016 au 31 mars 2017,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

- . AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE : Un rendez-vous est fixé le 18 juillet à 16 heures au Presbytère avec Saumur Habitat, l'Architecte : M. Villeret et M. Latron des Bâtiments de France. Quelques esquisses du projet d'aménagement du bâtiment devraient être proposées lors de cette rencontre.**

. **Exposé de Madame le Maire dossiers de M. BIGOT, absent, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport RÉALISATION DE TOILETTES CROIX-ROUGE** : Les travaux ont été réalisés.

TRAVAUX DE LA MAIRIE : La réception des travaux va avoir lieu cette semaine. Comme convenu, les archives ont déjà réintégré la nouvelle mairie. Le reste du réaménagement dans les locaux est prévu les 11 et 12 juillet avec le personnel communal. La mairie sera exceptionnellement fermée durant ces 2 jours mais sera ouverte au public le mercredi 13 juillet. Le personnel fera le pont du 14 juillet par la pose d'une journée d'ARTT.

. **Exposé de Mme COCHET, 2^{de} Adjointe, économie, tourisme, Communication :**

COMMUNICATION : Les échos sont terminés et à prendre après la réunion du Conseil afin d'être distribués le plus tôt possible en même temps que le bulletin de la CCLL.

La commission a également travaillé sur le livret urbanisme qui devrait être prêt pour septembre.

TOURISME : Les bannières décoratives sont très appréciées.

Formalités supplémentaires pour les 2 circuits inscrits au PDIPR s'ils veulent être validés au niveau de l'agglo de Saumur ils doivent recevoir un nouveau Label.

Elle rend compte de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme où elle a été élue vice-Présidente jusqu'à sa dissolution lors de la reprise par l'organisme qui va gérer le tourisme dans la future communauté d'agglo.

Elle souhaite que le **parcours de santé** qui doit être installé en bordure de la Loire soit validé en septembre.

Repas solidaire : 450 fouées ont été vendues et présence de nombreux St Martinien mais également de personnes hors commune.

. **Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :**

Panneaux : suite à l'installation d'un cabinet d'infirmière en campagne, une commande de panneaux signalétiques sera nécessaire.

PATA : Les travaux ont débuté.

Travaux voirie CCLL : ils commenceront mi-juillet.

Elagage : Un élagueur sera contacté pour travailler dans la peupleraie.

Voie : Les panneaux implantés le long de la route des Métairies ont été arrachés et retrouvés dans les fossés. La Gendarmerie est intervenue et a verbalisé une vingtaine de conducteurs de scooters auteurs de ces dégradations et de courses poursuites sur cette voie.

. **Intervention de Madame le Maire :**

Assurance : Elle donne le montant de la totalité des assurances payées en 2016 : 14 076.83 € comprenant : les biens, mission collaborateurs, responsabilité civile, les véhicules, la protection juridique, le personnel.

FPIC : en 2016, la commune touchera la somme de 25 210 € (contre 18 697 € en 2015).

(Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Au conseil Municipal de septembre, dans le cadre de **la procédure de révision du PPRI du Val d'Authion**, Madame le Maire souhaite qu'il soit évoqué les cartes d'aléas ainsi que celles d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et les autres zones urbaines, des zones non urbanisées. Dossier sur lequel le conseil municipal devra se prononcer.

Visite de la Gendarmerie pour évoquer l'éventuelle mise en place d'un **protocole « Participation Citoyenne »** : à voir à la rentrée comment ça se passe.

Spectacle Jeunes publics : Organisés avec les communes des Rosiers et de St Clément, des spectacles Jeunes publics sont été organisés en 2016. Il est proposé de renouveler cette action.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour recommencer en 2017.

Fête communale : le comité des fêtes demande une aide du personnel communal pour l'installation de la fête communale des 30 et 31 juillet prochain, comme c'est le cas dans les communes alentours.

Les 3 agents communaux seront consultés et en cas d'accord récupéreront leurs heures durant la période hivernale.

Inauguration de la Mairie : la date est fixée au vendredi 23 septembre 2016 à 19 h 30.

Future agglomération : Une réunion des 4 EPCI et de tous leurs délégués est programmée pour le 12 juillet afin de prendre connaissance du travail réalisé par les différentes commissions. Dans les propositions qui devraient être faites, les compétences « équipements sportifs » et de « la petite enfance » ne devraient pas être prises par la future agglomération et reviendraient donc aux communes.

Les 3 communes ligériennes ont prévu de se rencontrer afin d'étudier comment anticiper ces décisions. Des conventions pourraient être passées entre communes, ou des syndicats créés, afin d'établir les modalités de prises en charge financières liées aux compétences jeunesse, TAP, tourisme, vieillissement de la population mais également au niveau de la santé (mise en place de différents pôles pouvant regrouper plusieurs types de profession médicales).

AFFAIRES DIVERSES :

Transmission d'une invitation au Trophée Loire Silure à Gennes (16 et 17/07).

Intervention de M. BOUSSIN :

Il évoque la **sortie du 9 juin** organisée par le **CCAS** et qui s'est déroulée dans la région de Chinon. La journée s'est bien déroulée, dans une bonne ambiance. Les 64 personnes présentes ont apprécié la totalité du programme proposé, notamment la visite du centre d'information de la centrale de Chinon. En 2017, la sortie pourrait se dérouler du côté de La Flèche avec une visite de l'usine d'incinération des déchets de LASSE. A finaliser.

Il rend compte des **Assemblées générales de l'ADMR et de Coordination Autonomie**, ainsi que d'une réunion à la mairie de Longué sur le vieillissement de la population.

Il parle de l'organisation de la **Rando de la semaine bleue** organisée en commun avec les CCAS de St Clément et qui est prévue pour le mercredi 19 octobre prochain.

Toujours sur les bords de la Loire, le parcours partira de St Martin à 14 heures et arrivera à St Clément. Il transmet la demande du **Club du 3ème Age** qui souhaiterait retrouver de nouveaux adhérents sous peine d'arrêt.

